

Procès-verbal de l'Assemblée Sectorielle « Ovin-Caprin » du 16 novembre 2020 – version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée Sectorielle « Ovin-Caprin » du 16 novembre 2020 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Christel Daniaux-Isabelle Monnart
Date de publication	
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	Liste des participants

II. Plan Loup wallon

a. Objectifs, mesures et indemnisations prévus par le Plan

Un rappel sur les conditions de mise en place du plan loup est présenté à l'assemblée. Celui-ci date de 2016, époque à laquelle les éleveurs ont interpellé le Ministre de l'Agriculture Colin sur leur préoccupation en la matière et la nécessité d'être consulté dans l'implémentation d'une politique lupine.

Entre temps, cette compétence a été attribuée à la Ministre de l'Environnement Madame Tellier et en juin 2020, le plan loup a vu le jour suite à la collaboration de nombreux acteurs : DNF et Demna et membres du réseau Loup. Ce plan vise avant tout à encadrer la cohabitation du loup avec l'homme sur le territoire wallon. Il se décline en 4 objectifs opérationnels couvrant la période 2020-2025. Ces 4 objectifs consistent à : 1) Suivre la présence et l'installation des individus de loup en Wallonie 2) Protéger l'espèce loup et gérer d'éventuelles situations problématiques 3) Appuyer la protection des troupeaux en implémentant des mesures de prévention et d'indemnisation appropriées 4) Assurer la sensibilisation des différents publics.

Le plan d'actions détaillées de ces objectifs est exposé en séance (voir présentation).

b. Avis du secteur sur le Plan

Afin de rédiger ce plan loup, 2 consultations ont eu lieu : 1) une consultation préalable auprès des membres du réseau loup (qui comprend entre autre 3 représentants du secteur ovin-caprin) 2) une consultation écrite en avril 2020 auprès d'acteurs spécifiques issus du monde rural, de la chasse, des spécialistes du loup, vétérinaires... Ces 2 consultations ont permis de formuler un avis que le Collège des Producteurs a remis à la Ministre Tellier.



En préambule, l'avis a souligné les points suivants :

- 1) un questionnement autour du caractère « rare » et « espèce menacée » du loup sur le territoire wallon. En effet, ceci n'est pas vérifié sur le plan européen, que ce soit en termes d'effectifs ou de statut
- 2) la gestion régionale liée à la présence du loup n'est pas appropriée, étant donné les grands déplacements effectués par l'animal sur une même journée. Il faudrait plutôt envisager une politique par territoire loup qui permettrait certaines dérogations notamment au niveau des méthodes d'effarouchement menées par les éleveurs
- 3) le manque d'une étude de vulnérabilité sur le territoire wallon (certains éléments factuels et éco manquent)
- 4) le manque de concertation du monde de l'élevage qui a juste été consulté et la nécessité d'un partenariat plus fort lors de la rédaction du plan

Ensuite, les points positifs ont été énoncés, ceux-ci sont liés : aux cas d'indemnisation et couvertures, au prêt de kits de protection et à l'encadrement assuré par Natagriwal et enfin à l'information objective auprès du grand public.

Enfin, certains enjeux majeurs ont été mis en avant dans le but de faire évoluer favorablement le plan. Ils concernent notamment: 1) l'indemnisation qui est conditionnée en cas de 2^{ème} attaque par la mise en place de moyens de protection et 2) le manque de considérations au niveau technico économique et par rapport à l'analyse coûts/bénéfices. En réponse à ces 2 points la Ministre a communiqué sur la nécessité de maintenir la conditionnalité car il faut susciter des moyens de protection pour limiter l'habituation du loup au droit domestique. Quant au coût lié à la mise en place de clôture et à son entretien, elle réplique : « qu'il importe que l'éleveur conserve la responsabilité de son troupeau sachant que les clôtures implantées rempliront un autre rôle que celui de la protection contre le loup ».

En conclusion, à la lecture du plan loup la solution à la cohabitation entre le loup et l'élevage, c'est la protection du troupeau mais cela occasionne des coûts et une charge de travail additionnelle pour l'éleveur. Pour cette raison, il a été suggéré de réduire la quote-part à charge de l'éleveur dans le cadre de la subsidiation des moyens de protection (de 75% à 80%) et la subsidiation des moyens de protection en dehors de la zone de protection permanente.

III. Le Réseau Loup, par Réseau Loup

Le réseau loup a vu le jour en 2018 à l'initiative du Cabinet de la Ministre Tellier qui souhaitait mettre en place un plan de gestion du loup. En effet vu la multiplication d'indices de sa présence en Wallonie depuis 2016, un réseau d'experts a été mis en place afin de recueillir et d'analyser de manière rigoureuse et standardisée toutes les informations relatives à son retour sur notre territoire. Le pilotage de ce réseau est assuré par le Demna qui s'occupe de la partie collecte et validation des données relative à cette espèce. Il est assisté par la DNF (direction nature et forêts), la Socopro (via son secteur ovin-caprin), et d'autres partenaires externes issus des milieux scientifiques, naturalistes et de la chasse. Une trentaine d'experts ont ainsi été formés à la reconnaissance des indices de présence de l'espèce. Par la création de ce réseau, l'idée est d'informer d'une seule voix de manière objective et officielle ce qui a trait au loup et de relayer l'information via les différentes associations grâce aux partenaires qui en font partie.

Comment cela fonctionne t'il ? Dès qu'un indice de présence de loup est observé via les excréments, poils, empreintes, il est possible de remplir un formulaire disponible sur le site reseauloup.be ou de faire appel à un agent DNF local ou un expert de la Socopro. Il en va de même si une carcasse prédatée est observée. Ensuite, le



traitement de la donnée suit tout un parcours de vérification et d'analyse avant sa validation et diffusion sur le réseau loup.

IV. La situation lupine en Wallonie, par Réseau Loup

Chez nous, le retour du loup s'est fait de manière naturelle. En effet, la Belgique est à l'intersection de 2 fronts venant de la France et de l'Allemagne ou des meutes se sont reconstituées. Notre territoire est riche en ressources alimentaires via la présence de gibier qui peut s'abriter sous de grandes superficies forestières. Ces 2 facteurs sont un attrait pour le loup qui vient recoloniser son territoire. Le 1er cas observé date de 2016, suivi en 2018 par un loup baptisé Akela dans les Hautes Fagnes. Son territoire a d'ailleurs été classé en ZPP (zone de présence permanente). Depuis d'autres loups ont été observés chez nous mais ils étaient de passage. Pour l'instant le réseau loup opère un suivi individuel via le plan de gestion adopté pour 5 ans, celui-ci sera adapté au fil du temps si la nécessité s'en fait ressentir.

V. Accompagnement des éleveurs et moyens de protection, par Mathieu Halford

Dans le cadre du plan loup, Natagriwal va accompagner les éleveurs au niveau de la protection des troupeaux et la sensibilisation des différents publics.

Concernant la protection des troupeaux, différents moyens sont mis en œuvre : 1) mise à disposition gratuite de kit de protection (filets électrifiés ou moyens d'effarouchement) et conseils sur l'installation de tels dispositifs 2) Soutien à l'installation de moyens de protections durables en Zone de présence permanente (installation /renforcement clôture en Ursus ou renforcement de clôtures en barbelés), conseils sur l'installation et l'introduction d'un dossier de subsides 3) veille scientifique sur les moyens de protection appropriés.

Les moyens de protection recommandés se basent toujours sur une analyse de risque opérée par Natagriwal. Quand il n'est pas possible d'installer des dispositifs mobiles ou qu'ils s'avèrent inefficaces alors on peut se tourner vers des équipements plus durables qui pourront faire l'objet d'une subvention à 80% sous certaines conditions.

En conclusion, en cas d'attaque, il faut prévenir le réseau loup le plus rapidement possible afin qu'il réalise une expertise, contacter Natagriwal pour démarrer une analyse et remplir un formulaire d'indemnisation (pour animaux tués ou blessés) auprès du DNF (département nature et forêts).

VI. Témoignage de Stijn Vandyck, représentant du secteur auprès du Réseau Loup

Comme déjà mentionné, le Collège des Producteurs dispose de 3 éleveurs ovin-caprin qui font partie du réseau loup. Stijn Vandyck est 1 des 3 éleveurs et livre son témoignage sur la cohabitation homme-loup en tant qu'éleveur mais aussi représentant du secteur. Il est berger dans la région de la baraque Fraiture. Pour lui, le loup ne constitue pas une grande menace sur le territoire belge car il n'y a pas assez de grandes réserves et la circulation est importante. Cela ne va pas permettre à des meutes de se constituer et cela va réduire considérablement son avenir chez nous. Il y a plus de chances qu'il y ait des attaques de chiens errants que de loups.

A la suite des différents exposés et témoignages, certaines questions/réflexions sont soulevées :



Comment va-t-on fixer la valeur de l'animal qui devra être dédommagé ? Il y aura un travail sur la fixation des montants et le secteur sera concerté. La législation date de 1973 et ne tient pas compte de tout donc il s'agit de faire des adaptations

Est-ce qu'un chien de particulier peut être indemnisé ? non

Quelles indemnisations pour les non-professionnels ? La couverture des dégâts à l'animal est accessible dès qu'on a un troupeau enregistré. Par contre si on veut avoir accès aux moyens de protection, il faut être dans une ZPP et avoir au min 10 animaux

Est-ce qu'il y a déjà eu des attaques de bovins ? oui 2 veaux ont été tués en Wallonie récemment par le loup Billy

Comment diriger le loup vers la faune sauvage plutôt que vers la faune domestique ? Cela peut être fait par la mise en place de moyens d'effarouchement pour protéger les troupeaux. Le loup ne goûte jamais la viande domestique, l'enjeu est d'anticiper pour que le loup ne cherche pas autre chose que la faune sauvage. Certains individus sont très différents d'où l'intérêt d'un suivi individuel. Il faut compliquer la tâche du loup et ce en se protégeant dans les ZPP.

N'est-il pas possible de mettre en place un contrôle de reproduction du loup ? Le contrôle de la reproduction va être compliqué car cela présage une stérilisation. On fait un contrôle légal. Si la population du loup devait s'accroître, on risque plutôt d'adopter des mesures de tirs.

Vu qu'on place des colliers aux loups pour leur suivi, pourquoi ne pas profiter de les vasectomiser ? Il faut déjà une autorisation pour mettre un collier, cela va être difficile d'avoir l'autorisation pour le stériliser. On ne réfléchit pas à cette piste à l'heure actuelle

Quid pour les troupeaux qui ne sont pas protégeables par ex ceux qui se retrouvent dans des zones naturelles avec des bocages ? C'est compliqué. On ne saura pas protéger dans toutes les configurations

Pourquoi un tel déséquilibre entre les naturalistes et les éleveurs dans le réseau loup ? Il y a 3 éleveurs et 3 naturalistes et 3 chasseurs mais il faut rappeler que le réseau loup n'est pas un organe décisionnel, c'est un lieu de centralisation de l'information et de validation des données sur base scientifique et d'autres acteurs.

Vu que les éleveurs travaillent majoritairement avec des clôtures fixes, pourquoi ne pas partir de cela plutôt que de proposer de l'électrique ? Les 2 sont prévus dans le plan loup. On sait que le filet mobile nécessite plus d'entretien et de main d'œuvre. Cela convient dans certains cas de figure. C'est pour cela que l'analyse de risque est réalisée pour voir le dispositif le plus approprié

Combien de temps entre le constat et l'indemnisation ? C'est un nouveau processus, il faut le temps qu'il se mette en place mais on est à +/- 3 mois

Pourquoi protéger la prairie et pas le troupeau ? Le chien de troupeau n'est pas repris dans le plan loup car on a rarement de grands troupeaux et de vastes étendues mais la porte n'est pas complètement fermée. Dans les prairies, la mise en place de filets électriques se fait parfois dans l'enceinte de la prairie pour contenir le troupeau durant la nuit et pas tout autour de la parcelle

Y a-t-il des régions où la cohabitation se passe bien ? Les endroits où cela se passe le mieux sont ceux où le loup n'a jamais disparu (Roumanie, les Abruzzes). Il y a une phase de réa-adaptation des prédateurs.

Est-il possible de créer des panneaux d'information concernant les chiens de protection de troupeaux à disposition des éleveurs afin d'informer le public sur la raison de leur présence et le comportement à adopter ? C'est envisageable, on pourrait s'inspirer de modèles à l'étranger

Ne faudrait-il pas revoir la gestion cinégétique en fonction de la gestion du loup ? Faire de la chasse sélective comme en Allemagne et laisser les prédateurs faire leur rôle de régulation et



que le chasseur supplée s'il n'y a pas une prédation suffisante. A l'heure actuelle il y a des enjeux économiques concernant la chasse, si on interdit la chasse en battue, on aura une chute du revenu de la chasse auprès des communes.

VII. Promotion ovine : le point sur les actions 2020 et les actions prévues en 2021, par Amandine Vandeputte

Une présentation des activités 2020 est proposée en assemblée (présentation en annexe). Toutes les activités liées à des événements ont dû être annulées mais celles-ci ont été remplacées par des campagnes de communication transversales en cours d'année. Des capsules portraits ont été diffusées sur les grandes chaînes TV, d'autres sont en cours de réalisation pour diffusion sur les chaînes locales. Des clips vidéos de recettes d'agneau préparées par des ambassadeurs Apa-q-w sont diffusés sur les réseaux sociaux. Un retravail du site de l'Apa-q-w notamment sur les viandes de chez nous est en cours, il y aura une catégorie ovin. Du matériel de promotion et des ardoises pour attester de l'origine de la viande sont distribués chez les bouchers et grossistes.

Pour 2021, sont prévues :

- Création d'une plaquette d'information – papier et digitale - explicative à destination du BtoB et BtoC pour mettre en avant les produits ovins wallons + capsules de recettes de Gérald Wathelet à promouvoir sur les réseaux sociaux.
- Action fromages de brebis au printemps
- Plusieurs actions seront organisées autour du concept « Viande de chez nous » vers différents publics cibles:
 - Grand public : dégustations, ateliers culinaires lors de foires et salons, confection d'un beau livre de recettes et de portraits d'éleveurs et exposition itinérante dans chaque province sur ces portraits, rediffusion de capsules de portraits d'éleveurs
 - Bouchers-grossistes : distribution de brochures de recettes, matériel, papier d'emballage avec le logo « Viande de chez nous », journée « incentive » dans un gîte avec visite organisée chez des producteurs, repas cuisinés par des ambassadeurs
 - Monde médical : action nutrition, place de la viande dans une alimentation équilibrée
 - Ecoles professionnelles : rencontre étudiants avec un chef qui provient de leur école
 - Journalistes : organisation de table ronde avec experts sur un thème particulier
 - Les Tout petits : revue sur les animaux de la ferme

A côté de cela, il est prévu de créer une charte pour la viande de chez nous à faire signer par différents acteurs. Enfin dans le cadre de la quinzaine locale, un grand BBQ style guinguette et regroupant le personnel de l'APAQ-W et quelques journalistes accompagnés de leur famille sera organisé au sein d'une ferme, plusieurs producteurs pourront être présents.

A l'issue de la présentation, quelques questions sont posées :

1) Mesure t'on l'efficacité de ces communications sur les ventes ? Il y a toujours une évaluation des campagnes de communication que ce soit au niveau des points de vente ou en termes de fréquentation du site internet de l'APAQ-W . Sur les données de ventes, l'APAQ-W a acheté des données de consommation auprès de la société GFK grâce notamment au budget reçu pour le plan de relance.

2) Quid des circuits courts et bio ? La promotion est bien suivie par l'Apa-q-w



L'Apaq-w tient à souligner que malgré le faible budget sectoriel du secteur ovin-caprin alimenté par les cotisations, celui bénéficie aussi de l'impact et du budget des campagnes multisectorielles (Viande de chez nous).

VIII. Prime couplée ovine

a. Campagne 2020 : premier bilan des nouvelles formalités (Animal) (en présence de l'Administration)

Pour rappel suite à un audit de la Commission Européenne, la Belgique a été sanctionnée sur la méthode utilisée pour récolter les registres de troupeau et l'historique de détention des brebis afin d'accorder les primes couplées. L'administration a dû opérer des changements en 2020 pour la collecte de ces données mais cela a occasionné plusieurs problèmes d'accès, de suivi de demande, des anomalies ont été rencontrées ainsi que des erreurs d'encodage. Une liste de ces problèmes est énumérée lors de cette séance (voir présentation en annexe).

Quelques questions sont soulevées :

- 1) **Quid du paiement des primes, les années précédentes, il y avait des retards ?** Il est prévu de verser la première tranche de 95% en décembre, ce qui sera plutôt que d'habitude car il ne faut plus analyser tout l'historique de détention
- 2) **A quand un fichier compatible Eleveo, Pac on Web et Arsia ?** Au niveau de l'Arsia, un outil (Padoc ??) est en cours de préparation
- 3) **Quid des personnes qui ont plus d'animaux que de références ? S'ils veulent les déclarer en 2020 et faire que leurs animaux soient primables en 2021.** On ne paie jamais plus que de références renseignées mais si un éleveur a plus d'animaux éligibles à la prime que de nombre de références, il peut les déclarer parce que chaque année la référence est revue à la hausse (5% pour les agriculteurs qui sont installés depuis + de 5 ans et de 15% pour les agriculteurs de - de 5 ans d'installation). Le fait qu'il déclare plus d'animaux, il aura droit à cette augmentation de référence l'année suivante.
- 4) **Quand il y a des messages d'erreur liés au code BE ou check digit et qu'on ne sait pas corriger, cela va-t-il entraîner des sanctions même si le nombre de brebis minimum reste atteint ?** Si ce sont des erreurs d'encodage de la boucle, elles n'ont pas été prises en compte dans l'application « Animal » donc elles ne compteront pas dans la prime. Si on a déjà le nombre de brebis suffisant pour atteindre sa référence, il n'y aura pas de sanctions. On laisse jusqu'au 15 novembre pour encoder des animaux mais l'application est disponible tous les jours. Si on a des mouvements dans l'exploitation après cette date, soit on encode tout au mois d'avril pour l'année prochaine, soit on modifie au fur et à mesure dans le logiciel. S'il y a des messages d'erreur, il est toujours possible de retourner dans l'application et ajouter les brebis qui ont fait l'objet de ce message
- 5) **Serait-il possible d'intégrer l'algorithme du check digit sur l'application pour faciliter l'encodage ?** L'administration ne souhaite pas le faire car c'est le seul moyen de vérifier si la boucle de l'ovin est correcte ou pas

b. Le soutien ovin dans le cadre de la prochaine PAC



La commission filière ovine-caprine ainsi que les représentants ovin-caprin du Collège ont adressé des points d'attention au Cabinet Borsus quant aux enjeux de la PAC sur le secteur.

Ces points sont :

- Inclure systématiquement les ovins et les caprins dans les réflexions portant sur le soutien aux ruminants
- Favoriser les pratiques agroécologiquement intensives (à travers 2ème pilier) sans que cela se fasse au détriment de la fonction viandeuse et laitière: en effet l'ovin joue un rôle à des degrés divers via le pâturage des cultures dérobées, des vergers, des céréales, champs de panneaux solaires...
- Prime couplée : maintien de cette prime pour tout le secteur de l'élevage mais aussi de l'enveloppe dédiée au secteur ovin en fonction du cheptel. Faire évoluer le nombre de brebis primables en fonction du cheptel car la moyenne d'évolution durant les 10èmes années est de 50% or actuellement, seuls 15% d'augmentation sont pris en compte. Concernant la prime à l'herbe, le secteur n'est pas favorable car certains risques sont à souligner au niveau agronomique, foncier plus celui de diluer l'enveloppe sur l'ensemble des secteurs au détriment de ceux qui en ont le plus besoin.

Il est demandé à l'assemblée si d'autres points doivent être ajoutés.

IX. Divers

a) Elections

Il y a 4 représentants ovin-caprin au sein du Collège dont les mandats sont renouvelés par 2 tous les 3 ans. Suite à la crise sanitaire, les élections qui devaient se tenir début 2020 lors de l'assemblée sectorielle n'ont pas eu lieu. Comme il n'est toujours pas possible de se réunir, il a été décidé d'organiser ces élections à distance. Cette année, les mandats remis en jeu sont ceux d'Antoine Mabilie pour l'ovin et Marc Vanguestaine pour le caprin, ceux-ci se représentent. A cela s'ajoutent 2 nouvelles candidatures externes pour le secteur ovin. Afin d'éviter de perdre le seul candidat caprin, il est demandé de valider le fait qu'on maintienne toujours 1 représentant caprin parmi les 3 autres.

b) Prix juste

Le Collège des Producteurs a lancé le label Prix juste. Si des producteurs sont intéressés, ils peuvent contacter Bernard Mayné du Collège.



Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme
ABEELS	Christiane	Producteur
ADAM	Damien	Producteur
BAIKRICH	Florian	Producteur
BOLKAERTS	Benoît	UNAMUR
BRYON	Francois	Direction Droit et Quota
CARA	Philippe	Producteur
CHAMPON	Laurent	SHEEP & CO
CHAUSTEUR	Quentin	Producteur
CHEVALIER	Luc	SPW-Direction de l'analyse économique agricole
CHOLLET	Akira	étudiant Condorcet
COCU	Pascal	Producteur
COX	Edwin	Producteur
DAIWAILLE	Christian	Producteur
DARIMONT	Romain	Ulg
DE NEVE	Maximilien	Commission raciale Soay
DEMARCHE	Xavier	Producteur
DEVILLERS	Jean	Producteur
GAVAGE	Dany	Eleveo
GEORGES	Benoit	SPW
GHISLAIN	Pierre	Producteur
GRANA	Anis	Producteur
HALFORD	Mathieu	natagriwal
HANOCQ	Nicolas	Élevéo
HAUTOT	Maxime	Producteur
HENROTTE	Bénédicte	Biowallonie
HOUSEN	Claire	APAQ-W
HOUTAIN	Pierre	Producteur
IARIA	Carmelina	Producteur
JACQUES	Dominique	Producteur
JANSSEN	Jacques	Producteur
JASPAR	Kevin	Producteur
JOURDAN	Géraldine	Producteur
LAVIS	Thibault	Producteur
LEBLANC	Marc	
LEDOUX	Françoise	Producteur
LELOUP	Michel	Producteur
LICOPPE	Alain	Demna
MABILLE	Antoine	Producteur
MARCHAL	Nicolas	FWA
MARÉCHAL	Ludovic	Producteur
MARON	Sebastien	Producteur
MARTIN	Gwenaelle	Direction Droit et Quota



MATTART	Philippe	APAQ-W
MOREAU	Margot	Producteur
OTJACQUES	Laurent	Producteur
PIRSON	Wendy	Producteur
PONCELET	Cédric	Producteur
PROCUREUR	Denis	SPW ARNE
RASKIN	Sylvianne	Producteur
RÉGIBEAU	Cyril	College des Producteurs
REMY	Marc	Producteur
ROOSE	Brigitte	Producteur
ROUSSEAU	Catherine	Producteur
SCHMIT	Thomas	College des Producteurs
SCHOCKERT	Vincianne	Ulg
SIMON	Vincent	Producteur
TAILDEMAN	Stéphane	Producteur
VAN DE VELDE	Clément	Producteur
VAN DER HEYDE	Henk	Producteur
VAN DER HEYDE	Fien	Producteur
VANDEPUTTE	Amandine	APAQ-W
VANDYCK	Stijn	Producteur
VANROBAYS	Marie Laure	Ulg
VANWARBECK	Olivier	Producteur
VERTÉ	Patrick	Producteur
WUIDAR	Emile	Producteur